



2021/2226(BUI)

10.2.2022

AVIS

de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

à l'intention de la commission des budgets

sur les orientations pour le budget 2023 – Section III
(2021/2226(BUI))

Rapporteure pour avis: Monika Vana

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que l'égalité des sexes constitue une valeur fondamentale de l'Union, consacrée par l'article 2 du traité sur l'Union européenne; considérant que l'article 8 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dispose que «dans toutes ses actions, l'Union cherche à éliminer les inégalités et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes», consacrant ainsi le principe d'intégration de la dimension de genre dans les différentes politiques, lequel prévoit que l'égalité entre les femmes et les hommes doit être intégrée à toutes les étapes de la procédure budgétaire;
 - B. considérant que la discrimination doit être éradiquée et combattue efficacement par les États membres et l'Union; qu'un pourcentage croissant du budget de l'Union, notamment les Fonds structurels de l'Union et les investissements dans des services publics de soins de qualité, doit viser à favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour tous, en mettant tout particulièrement l'accent sur le renforcement de l'égalité, y compris en ce qui concerne les femmes, les filles et les personnes LGBTI+;
1. relève que, même si les actes des diverses institutions de l'Union afférents à la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre dans leurs politiques et leurs affaires institutionnelles sont dictés par les traités et la stratégie 2020-2025 de l'Union en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, il n'existe actuellement aucune approche cohérente ni coopération structurée; invite à mettre rapidement en œuvre la stratégie 2020-2025 de l'Union en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et souligne la nécessité de prendre des mesures supplémentaires;
 2. regrette que, même si le Parlement a demandé à plusieurs reprises de promouvoir et de mettre en œuvre, dans tous les domaines d'action de l'Union, le principe d'intégration de l'égalité hommes-femmes, de l'appliquer dans le processus budgétaire et d'évaluer les différents impacts selon le genre, le rapport spécial n° 10/2021 de la Cour des comptes européenne¹ confirme que le cycle budgétaire de l'Union ne tient pas encore dûment compte de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes et que la Commission n'a pas encore respecté l'engagement qu'elle avait pris d'intégrer la dimension de genre dans le budget de l'Union; souligne que la Commission devrait remédier de manière appropriée à cette situation dans sa proposition de budget pour 2023; rappelle les recommandations du rapport 2021 de la Cour des comptes européenne concernant l'importance de la contribution du budget de l'Union pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes;
 3. souligne qu'il convient d'intégrer pleinement et de façon appropriée les questions d'égalité hommes-femmes à tous les niveaux du processus budgétaire, en particulier au

¹ Cour des comptes européenne, *Intégration de la dimension de genre dans le budget de l'UE: il est temps de joindre l'acte à la parole. Rapport spécial n°10, 2021*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2021.

regard des effets sexospécifiques de la pandémie de COVID-19 et du recul des droits des femmes, notamment en ce qui concerne la santé et les droits en matière sexuelle et reproductive, dans plusieurs États membres; demande la prise en compte de la dimension de genre dans l'élaboration des budgets et l'intégration d'objectifs sexospécifiques dans tous les programmes de l'Union, l'identification de lignes budgétaires correspondantes, le suivi efficace de la contribution du budget de l'Union à l'égalité entre les femmes et les hommes et un examen des programmes, assorti d'un ajustement des dépenses en fonction des conclusions;

4. constate qu'il est largement admis que l'égalité entre les hommes et les femmes est un important moteur de croissance économique, et que l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) estime que l'amélioration de l'égalité des sexes pourrait se traduire par une augmentation du PIB de l'Union par habitant comprise entre 6,1 % et 9,6 % d'ici à 2050;
5. insiste sur la nécessité de recueillir, de communiquer et d'évaluer systématiquement des données de qualité ventilées par sexe, lesquelles, jusqu'à présent, n'ont pas été correctement recueillies et pas suffisamment exploitées; demande que des exigences relatives à la collecte et à la communication systématiques de ces données soient incluses dans les propositions législatives à venir pour les programmes de financement de l'Union, et ce dans le cadre des rapports de performance du budget annuel, en tenant compte de la stratégie 2020-2025 en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes; souligne qu'il est nécessaire que les données soient correctement collectées et que la Commission prenne des engagements à cet égard;
6. déplore que la Commission n'ait pas, jusqu'à présent, correctement incorporé l'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans le processus budgétaire, alors qu'il s'agit d'un principe horizontal dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027; se félicite de l'engagement pris par la Commission d'élaborer une méthode permettant de mesurer les dépenses liées aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que de son évaluation actuelle de la collecte de données sexospécifiques; souhaite être consulté tout au long du processus d'évaluation, y compris avant la publication du rapport annuel de la Commission sur la gestion et la performance; rappelle que le troisième plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV) ont des objectifs de dépenses liés à la question de l'égalité des sexes; attend de la Commission qu'elle mette pleinement en œuvre ses engagements et qu'elle en fasse spécifiquement rapport à l'autorité budgétaire;
7. souligne l'importance de la formation afin de donner au personnel les compétences nécessaires à la mise en œuvre effective de l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et de la budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes;
8. rappelle le rôle important joué par l'EIGE dans la collecte de données et l'apport d'une expertise sur les inégalités entre les sexes dans l'Union; demande à la Commission de renforcer de manière adéquate les moyens de l'EIGE, tant en termes de budget que de personnel, afin qu'il puisse remplir ses fonctions essentielles, notamment au regard de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sur l'égalité entre les sexes, ainsi qu'en ce qui concerne le recul des droits des femmes;

9. souligne le rôle important des investissements dans des services publics de qualité, notamment dans les infrastructures de soins et de services sociaux, pour surmonter la crise sociale et la crise sanitaire, mettre en place une résilience sociale et lutter contre les inégalités; souligne l'importance de créer des emplois de qualité dans ces secteurs, afin de parvenir à une transition juste vers une société à faible intensité de carbone;
10. réitère que les femmes ont été touchées de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19, avec notamment une augmentation de la violence sexiste et des cas de harcèlement, une limitation de l'exercice de leurs droits sexuels et génésiques ainsi que le fait qu'elles assument gratuitement et de façon disproportionnée les responsabilités familiales et domestiques, et dans le domaine de l'emploi, en particulier pour celles qui occupent un emploi précaire et travaillent dans des secteurs féminisés et dans l'économie informelle; souligne qu'il importe d'atténuer les inégalités croissantes, en particulier grâce à un établissement des budgets qui tiennent compte de l'égalité des sexes dans les plans pour la reprise et la résilience prévus par l'instrument de l'Union européenne pour la relance et par la politique de cohésion, ainsi qu'en veillant à un accès équitable des femmes au numérique; souligne, par conséquent, l'importance de promouvoir l'éducation numérique et la connaissance des technologies numériques, et de prendre en compte la dimension de genre dans les politiques numériques de l'Union;
11. déplore l'écart qui existe entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les compétences numériques, les parcours professionnels dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), les postes d'encadrement dans l'industrie et l'entrepreneuriat; souligne qu'il convient de promouvoir l'autonomisation économique des femmes en soutenant, entre autres, l'entrepreneuriat féminin; réaffirme que le budget de l'Union devrait être doté d'outils visant à encourager la participation des femmes à l'économie numérique et à développer leur intérêt pour les secteurs des STIM et les carrières y associées, en s'appuyant pour ce faire sur les programmes de l'Union dans des domaines tels que la recherche, l'innovation et les technologies; invite la Commission à allouer davantage de ressources à ces domaines, à consolider les instruments disponibles et à mettre en place une coopération entre ceux-ci afin de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans ces secteurs, y compris pour les femmes vivant dans des zones rurales;
12. souligne qu'il importe de doter de ressources financières adéquates les programmes pertinents, notamment au titre des instruments de l'Union tels que l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale – Europe dans le monde et le programme CERV, au vu de l'augmentation des atteintes à l'égalité des sexes et aux droits des femmes ainsi que de la hausse des violences à caractère sexiste pendant la crise de la COVID-19;
13. demande des dotations budgétaires accrues, ambitieuses et ciblées pour prévenir et combattre la violence à caractère sexiste dans le cadre de l'initiative Daphné;
14. demande à la Commission d'augmenter la dotation budgétaire destinée aux organisations de la société civile qui promeuvent les droits des femmes en Europe et au-delà, y compris la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, telles que celles qui facilitent la coopération transfrontalière entre les structures qui pratiquent l'avortement de manière légale et sans risque;

15. rappelle qu'il convient d'affecter au moins 40 % des fonds destinés au volet «Égalité, droits et égalité des sexes» du programme CERV et au volet Daphné à des activités de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences sexistes, et au moins 15 % de ces fonds à des activités de promotion du plein exercice des droits des femmes, de leur autonomisation, de l'intégration de la dimension de genre et de l'égalité entre les sexes, y compris l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée;
16. insiste sur l'importance de la politique de cohésion dans la promotion de l'égalité hommes-femmes; se félicite qu'un système de suivi des fonds alloués à l'égalité entre les hommes et les femmes ait été prévu pour le Fonds social européen +, le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion, ce qui permettra de réaliser un meilleur suivi des investissements liés à cette dimension; regrette que, lors des négociations, il n'ait généralement pas été jugé utile, pour les programmes relevant du Fonds européen de développement régional ou du Fonds de cohésion, de procéder à une ventilation par genre;
17. réitère sa demande en faveur de lignes budgétaires distinctes destinées spécifiquement aux mesures liées à la violence à caractère sexiste, à l'égalité des sexes et à l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans le programme CERV; réaffirme que tous les programmes devraient systématiquement intégrer des objectifs et des indicateurs liés à l'égalité hommes-femmes afin de produire des effets concrets et mesurables, et qu'ils devraient disposer de lignes budgétaires distinctes lorsqu'ils comprennent des mesures ciblées spécifiques;
18. invite la Commission à revoir à la hausse les fonds alloués aux campagnes de sensibilisation et à la lutte contre les stéréotypes sexistes;
19. appelle de ses vœux une meilleure coordination entre les instruments disponibles au titre du budget de l'Union afin de faire progresser l'égalité des sexes, d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de favoriser l'accès des femmes au marché du travail, notamment en garantissant des investissements dans les structures de soins;
20. réaffirme qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour soutenir les femmes qui se trouvent dans une situation de plus grande vulnérabilité, notamment les femmes handicapées, les mères célibataires, les migrantes, les femmes vivant dans des zones rurales reculées et les femmes exposées à une discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'origine ethnique, ainsi que les personnes LGBTI+;

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	10.2.2022
Résultat du vote final	+ : 29 - : 4 0 : 3
Membres présents au moment du vote final	Isabella Adinolfi, Simona Baldassarre, Robert Biedroń, Vilija Blinkevičiūtė, Annika Bruna, Margarita de la Pisa Carrión, Rosa Estaràs Ferragut, Frances Fitzgerald, Cindy Franssen, Helène Fritzon, Lina Gálvez Muñoz, Livia Járóka, Arba Kokalari, Alice Kuhnke, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Radka Maxová, Andželika Anna Możdżanowska, Maria Noichl, Sandra Pereira, Pina Picierno, Sirpa Pietikäinen, Samira Rafaela, Evelyn Regner, Terry Reintke, Diana Riba i Giner, Eugenia Rodríguez Palop, María Soraya Rodríguez Ramos, Christine Schneider, Sylwia Spurek, Jessica Stegrud, Isabella Tovaglieri, Hilde Vautmans, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Chrysoula Zacharopoulou, Marco Zullo
Suppléants présents au moment du vote final	Sylvie Brunet

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

29	+
PPE	Isabella Adinolfi, Rosa Estaràs Ferragut, Frances Fitzgerald, Cindy Franssen, Arba Kokalari, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Sirpa Pietikäinen, Christine Schneider, Elissavet Vozemberg-Vrionidi
Renew	Sylvie Brunet, Samira Rafaela, María Soraya Rodríguez Ramos, Hilde Vautmans, Chrysoula Zacharopoulou, Marco Zullo
S&D	Robert Biedroń, Vilija Blinkevičiūtė, Heléne Fritzon, Lina Gálvez Muñoz, Radka Maxová, Maria Noichl, Pina Picierno, Evelyn Regner
The Left	Sandra Pereira, Eugenia Rodríguez Palop
Verts/ALE	Alice Kuhnke, Terry Reintke, Diana Riba i Giner, Sylwia Spurek

4	-
ECR	Andželika Anna Mozdżanowska, Margarita de la Pisa Carrión, Jessica Stegrud
ID	Annika Bruna

3	0
ID	Simona Baldassarre, Isabella Tovaglieri
NI	Livia Járóka

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention